



Procès-verbal du conseil municipal du jeudi 29 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 29 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de Saint-Georges-d'Aurac, dûment convoqué le 07 octobre 2023, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain GARNIER, Maire, à la salle de la Mairie.

Conseillers présents : Christine PEGHAIRE, Georges BERINGER, Gilles BERINGER, Jean-Claude TALLOBRE, Yvon DARNE, Claudine PASTRE

Absents excusés : Grégory PITOT, Martine GIRE, Aurélie BARLIER, Françoise DOUBLET

Désignation du secrétaire de séance : Christine PEGHAIRE est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- 1- **Approbation du procès-verbal de la séance du 14 novembre**
- 2- **Délibération : choix de la maîtrise d'œuvre pour la construction de la nouvelle mairie.**
Suite au dernier conseil municipal et après renseignements pris, il est préférable d'ajourner la délibération concernant le choix de la maîtrise d'œuvre pour la construction de la nouvelle mairie. En effet, après la 2ème audition des architectes, il n'y a pas eu de révision des notes.
- 3- **Délibération : demande de subvention DETR pour la construction de la nouvelle mairie**
- 4- **Divers**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 novembre 2023

Sans remarque des membres présents, il est adopté à l'unanimité.

2. Délibération : délibération rajoutée à l'ordre du jour

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour la délégation du conseil municipal au Maire, ce qui est accepté à l'unanimité.

3. Délibération : choix de la maîtrise d'œuvre pour la construction de la nouvelle mairie

Lors du dernier conseil municipal, le choix de la maîtrise d'œuvre pour la construction de la nouvelle mairie était à l'ordre du jour et le conseil municipal avait alors étudié le dossier mais, après renseignements pris, il est préférable d'ajourner la délibération concernant le choix. En effet, après la 2ème audition des architectes, il n'y avait pas eu de révision des notes.

Le conseil municipal examine donc à nouveau le dossier en tenant compte des notes attribuées après la deuxième audition des architectes.

Le résultat des votes est le suivant :

- SR Architecte : 5
- SCOP SAS Camaleon : 0
- abstentions : 2

4. Délibération : demande de subvention DETR pour la construction de la nouvelle mairie

Le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à déposer un dossier de subvention au titre de la DETR 2024 pour la construction de la nouvelle mairie.

5. Délibération : délégation du conseil municipal au Maire

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que dans sa séance du 27 mai 2020, le conseil municipal avait décidé à l'unanimité de donner délégation au Maire. La délibération avait été transmise au contrôle de légalité mais, en raison d'un oubli, celle-ci ne mentionnait pas le résultat des votes. Il est donc souhaitable de rédiger une nouvelle délibération contenant les mêmes éléments. Le conseil municipal accepte à l'unanimité

6. Informations données par le Maire mais ne donnant pas lieu à délibération

Dans le cadre de la fongibilité des crédits : Monsieur le Maire présente des ajustements budgétaires nécessaires mais qui ne modifient pas le budget.

13. Divers :

- Le dossier de rénovation des façades est à nouveau évoqué. Celui-ci doit être présenté avant le 1^{er} février 2024.

La séance est levée à 21h35

La secrétaire de séance
Christine PEGHAIRE

Le Maire
Alain GARNIER